

la courbe du Changement

131^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA CGT
81^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA SECU



RGP

La DG s'enfonce dans le déni et les contre-vérités !

Une fois de plus, le décalage entre les organisations syndicales et l'administration amène à se poser la question de l'incompétence ou du déni systémique des responsables en charge de la gestion de la RGP, les deux hypothèses n'étant d'ailleurs pas exclusives...

Les débats ont débuté par le sujet de la protection fonctionnelle, (la suite en ligne)
actuellement refusée aux agents mis en cause.

A ce jour, la seule évolution concrète est d'ailleurs de les avoir renommés « en ordonnance d'ouverture d'instruction », comme si changer de vocabulaire pouvait mieux protéger les agents ?! Le projet de loi transmis au Sénat comportant cette extension de la protection fonctionnelle a été retiré par le gouvernement, probablement trop occupé à soumettre au parlement la création de l'Établissement Public Industriel et Commercial de la Foncière de l'État ! Ainsi, le gouvernement préfère continuer à détruire le statut des agents publics plutôt que les protéger des fourches caudines de la Cour des comptes...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION

27 NOVEMBRE 9 H 30 MAISON DES SYNDICATS (TROYES) AU 1^{ER} ÉTAGE

80 ans du statut des fonctionnaires de 1946

Le 19 octobre 2026 marque les 80 ans de la loi relative au statut général des fonctionnaires. Élaboré au lendemain de la Libération, ce texte fondateur a jeté les bases d'un cadre commun pour les agent.es publics, au service d'une reconstruction ambitieuse de l'État républicain.

Célébrer les 80 ans du Statut général des fonctionnaires ne saurait consister à en faire un objet de commémoration consensuelle, détaché des conflits, des luttes et des choix politiques qui l'ont rendu possible. Le Statut de 1946 est le produit d'un retournement historique : longtemps perçu par le mouvement syndical comme un possible instrument d'assujettissement des agent.es à l'État, il est devenu à la Libération, notamment grâce à l'investissement décisif de la CGT, un cadre de garanties collectives, de droits syndicaux et de protection contre l'arbitraire.

C'est cette histoire que la CGT doit rappeler : non pour figer le Statut dans une célébration patrimoniale, mais pour en retrouver la portée émancipatrice. Le Statut a contribué à faire du fonctionnaire non un sujet soumis à l'autorité, mais un citoyen responsable, protégé dans sa carrière et en capacité d'exercer ses missions au service de l'intérêt général. Il a aussi rendu possible une Fonction publique de carrière, des règles communes de rémunération et des espaces de participation collective qui constituent autant de garanties contre le favoritisme, le clientélisme et la gestion discrétionnaire.

Le travail empêché des agents publics

Conduite entre octobre 2025 et février 2026 par le collectif « Nos services publics », l'enquête « Hiérarchie et management dans les services publics » a réuni 20 503 réponses, et livre un constat sans équivoque sur les conditions de travail des agent.es. Sans surprise, ses conclusions rejoignent les observations que la CGT exprime depuis des années.

Elle constitue une formidable plongée réflexive dans le rapport des agents publics à leur travail et permet d'interroger les conditions du bien-être au travail. Mais l'intérêt majeur de cette enquête est de nous inviter à ne pas en rester à dénoncer un mal-être abstrait au travail. Elle interroge le travail réel : les tâches, les missions, les rapports avec les collègues et la hiérarchie, les valeurs professionnelles, l'autonomie, les consignes et les moyens disponibles....

(télécharger le document)

SOMMAIRE

Page 1 : nouvelles de la DGFip

Page 2 : le coin des cadres avec l'UGICT

Page 3 : le coin du collectif aubois de la fonction publiques avec l'UFSE

Page 4 : grève du 5 novembre



Imprimé par la section syndicale
CGT finances publiques de l'Aube
UD CGT 10 / 2A boulevard du 1^{er} RAM
10 000 TROYES

<https://10.cgtfinancespubliques.fr>
cgt.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

MANIFESTATION EUROPÉENNE CONTRE LE 28^{ÈME} RÉGIME

Ce rassemblement organisé par la Confédération européenne des syndicats (CES) intervient alors que la commission européenne travaillera son projet de « 28^{ème} régime ». Présenté comme un moyen de soutenir les startups et de faciliter les activités transfrontalières des startups et des petites et moyennes entreprises (PME), ce **texte dépasse largement une simple mesure technique et marque un tournant vers la déréglementation du droit du travail.**

Son objectif affiché est de simplifier la création des entreprises innovantes grâce à un cadre juridique unique, entièrement numérique et commun aux États membres de l'Union européenne.

Pourquoi un 28^{ème} régime ?

L'Union européenne compte 27 états membres, chacun dispose d'un cadre juridique, fiscal et social qui lui est propre.

L'objectif de « EU Inc » est d'ajouter une législation juridique unique entièrement numérique et commune aux 27 déjà existantes : le 28^{ème} régime.

Pas de régime allégé pour les droits des salariés

Le projet ne garantit pas aujourd'hui des règles européennes suffisamment solides concernant :

- Les pouvoirs d'intervention des représentants des salariés élus : information, consultation, droits d'expertise ;
- La négociation collective ;
- La représentation des salariés dans les conseils d'administration.

Les droits existants doivent être maintenus et protégés.

L'innovation, oui. Le dumping social, non.

La création d'un « 28^{ème} régime » permet d'organiser la mise en concurrence de législations sociales et fiscales au détriment des droits sociaux des salariés, mais aussi de favoriser les sociétés « boîtes aux lettres » qui permettent le contournement des règles sociales ou fiscales et le dumping social.

Le projet prévoit également un cadre européen pour les stock-options et d'autres formes d'actionnariat salarié : une réglementation qui vise directement à affaiblir le lien travail-salaire arrimé à la qualification et régulé par le contrat de travail.

Choisir un régime social c'est organiser une concurrence qui permettra de contourner les législations les plus favorables et tirer vers le bas les droits sociaux des salariés. Favoriser les sociétés « boîtes aux lettres », le contournement des règles sociales ou fiscales et le dumping social.

Nos exigences

La Confédération européenne des syndicats (CES) et Eurocadres, dont l'Ugict-CGT est membre, s'opposent à la création d'un 28^e régime s'il ne s'accompagne pas de garanties sociales fortes. **L'innovation n'a de sens que si elle profite aussi aux travailleurs et travailleuses.**

L'Ugict-CGT demande :

- Des garanties européennes contraignantes sur l'information, la consultation, la négociation collective et la représentation des salariés ;
- Le maintien des droits existants, notamment en matière de représentation dans les conseils d'administration ;
- L'application des droits des salariés là où le travail est réellement effectué ;
- Les mêmes obligations sociales pour les entreprises « EU Inc. » que pour toute autre entreprise ;
- Des contrôles renforcés contre les sociétés « boîtes aux lettres », la fraude et le dumping social ;
- L'interdiction de remplacer une partie du salaire ou un véritable contrat de travail par des stock-options ou de l'actionnariat salarié.

ACTION SOCIALE : LOIN DE PRÉSERVER LES ACQUIS, LE GOUVERNEMENT DÉMANTÈLE LES DROITS DES AGENTS !

Un tiers de budget en moins en deux ans !

Lors du Comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 14 octobre 2026, l'administration a tenté de présenter son action comme une démarche de préservation des acquis, notamment au bénéfice des populations les plus défavorisées. Pour l'UFSE-CGT, le discours ne résiste pas à l'examen des faits : **en deux ans, 58 millions d'euros ont été retirés au budget de l'action sociale interministérielle (ASI).**

Les retraités ont perdu le bénéfice des chèques-vacances, des tranches ont été supprimées pour l'attribution de CESU et de l'allocation de maintien à domicile. Où est donc la préservation des acquis ?

Le CIAS ne devrait pas se réunir pour préserver des acquis mais bien pour mettre en œuvre de nouveaux droits !

Budget 2027 : toujours très loin des besoins !

Le budget 2027 de l'ASI prévu dans le projet de loi de finances laisse, pour le moment, apparaître une légère hausse, mais reste très inférieur aux 160 millions d'euros d'il y a deux ans et correspondant au « minimum » revendiqué pour répondre aux besoins des agents : fonctionnaires, contractuels et retraités.

Une sous-consommation organisée pour mieux sabrer les budgets !

L'administration va jusqu'à interpréter le recul des dépenses de chèques-vacances et de CESU comme une possible baisse d'attractivité de ces prestations pour les agents, passant sous silence les restrictions qu'elle a elle-même décidées : exclusion des retraités pour les premières, suppression de tranches pour les secondes.

On ne peut pas réduire les droits, organiser la raréfaction des prestations, puis invoquer leur moindre consommation pour justifier les économies !

Des enjeux majeurs, mais plus aucune instance et surtout un projet de loi de finances inacceptable pour en débattre !

L'administration considère que ce CIAS était le dernier du mandat, aucune réunion de travail n'est actée.

Cette décision intervient pourtant alors que des dossiers essentiels restent à traiter : mise en place de la foncière de l'État ayant des conséquences sur les restaurants inter-administratifs (RIA) avec une évolution envisagée de la circulaire de 2015... Autant de sujets qui engagent directement l'avenir de la restauration collective et de l'action sociale interministérielle. Les mêmes inquiétudes existent pour les crèches présentes dans des bâtiments de l'État.

Comment prétendre défendre l'action sociale tout en privant les représentant.es des personnels des espaces nécessaires pour débattre de son avenir ?

L'UFSE-CGT dénonce la politique du fait accompli au moment même où des choix structurants se préparent.

Nous revendiquons un budget de l'ASI à la hauteur des besoins, le rétablissement et le développement des droits supprimés, ainsi que le rétablissement d'une gestion de l'action sociale à la hauteur des besoins par les agents eux-mêmes via leurs représentants.



LE 5 NOVEMBRE, GRANDES GRÈVES INTERSYNDICALES DANS TOUT LE PAYS !

Leur facture, c'est pour nous !

Le projet de budget tourne le dos à la jeunesse et à ses revendications légitimes. Les choix du gouvernement vont encore peser sur nos vies et nos droits : se soigner correctement, **vivre dignement de son salaire ou de sa pension**, compter sur des services publics accessibles sur tout le territoire... ce sont des droits essentiels à garantir, pas des économies à réaliser !

La situation actuelle n'est pas due au niveau des dépenses sociales, qui sont utiles pour toutes et tous, mais des milliards d'euros de recettes dont on se prive en faisant des cadeaux aux ultra-riches et aux grandes entreprises, sans aucune utilité sociale.

Où va l'argent ? Il faut répartir les richesses !

De l'argent, il y en a ! D'un côté, les aides publiques aux entreprises ont fortement progressé et atteignent plus de 200 milliards d'euros par an. De l'autre, les sommes versées aux actionnaires battent des records, avec plus de 60 milliards d'euros ces 6 premiers mois pour le CAC 40. La question est de savoir à quoi il sert car **seul notre travail crée les richesses**, elles doivent profiter à toutes et tous pour vivre.

>>> Pour simuler votre budget de progrès social, rdv sur cgt.fr/budget <<<

Augmenter les salaires, c'est nécessaire et possible

L'urgence c'est :

- d'augmenter le Smic, le point d'indice dans la fonction publique, les pensions et les minima sociaux et d'indexer les salaires et les prestations sociales sur les prix ;
- de gagner de vraies augmentations de salaire, pas des primes non cotisées au bon vouloir des directions mais du salaire socialisé pour aujourd'hui et demain : **le salaire net pour le mois, le salaire brut pour des droits** tout au long de la vie (maladie, accident, licenciement, parentalité, retraite). Les cotisations c'est notre salaire pour financer notre Sécurité sociale !
- de gagner l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Nos services publics ont besoin de moyens

Affaiblir les services publics c'est aussi préparer leur privatisation et quand c'est privé, c'est plus cher ! Hôpitaux, écoles, transports, petite enfance... Pour des **services publics accessibles et de qualité**, il faut plus d'emplois, de meilleurs salaires et des investissements. Réduire les moyens, c'est dégrader les services et les conditions de travail de celles et ceux qui les font vivre.

Défendre l'emploi et l'industrie

Fermetures de sites, suppressions d'emplois, délocalisations... alors que les entreprises bénéficient de milliards d'aides publiques, des milliers d'emplois sont supprimés. Cet argent doit servir à **maintenir et créer des emplois de qualité**, relocaliser notre industrie et investir dans la transition écologique, et pas à réaliser des licenciements boursiers !

Carburant, logement alimentation, loisirs... tout augmente, sauf nos salaires !

Avec les budgets de l'État et de la Sécurité sociale pour 2027, le Gouvernement veut encore faire payer les salarié-es, les retraité-es, et les malades, plutôt que les grandes entreprises et les ultra-riches.

Dans la jeunesse et les services publics, de nombreuses mobilisations sont en cours. Dans l'énergie, la mobilisation a déjà payé ! Public, privé, jeunes et retraités, construisons le "tous ensemble" pour gagner !

En grève et dans les manifestations !

À l'appel de la CFDT, de la CGT, de FO, de l'Unsa et de la FSU portons nos revendications et nos forces, dans le public comme dans le privé, pour peser sur les choix qui nous concernent. Le gouvernement est affaibli, mobilisons-nous collectivement pour gagner des avancées pour toutes et tous !

C'est le moment de s'organiser avec la CGT !

Pour se protéger, s'informer et agir ensemble dans le syndicat et sur son lieu de travail, rdv sur cgt.fr/rejoindre



SE SYNDIQUER !

NOM :
PRÉNOM :
MEL :

Nous reprendrons contact avec vous ou cliquez directement sur l'image du cadre

